

ARRETE MUNICIPAL

Direction Générale Adjointe Vie citoyenne et Développement urbain **Direction Administration Générale** Service Etat-civil et cimetières

No 22-179

Date:

2 9 JUIL, 2022

Affiché le : 2 9 JUIL 2022

OBJET: Célébration des mariages du 20 aout 2022

Nº Acte: 5.6

Le Maire de la Ville de VITROLLES,

Vu l'Article L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article L. 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ou Conseillers Municipaux en cas d'absence ou d'empêchement,

Considérant que le Maire et les Adjoints seront absents le 20 aout 2022

ARRETE

ARTICLE 1er

Monsieur Malick SAHRAOUI, Conseiller Municipal, assurera les fonctions d'Officier d'Etat Civil le 20 aout 2022

ARTICLE 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

ARTICLE 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

Monsieur Malick SAHRAOUI

Monsieur le Directeur Général des Services pour exécution

Loïc GACHON Maire de Vitrolles

HÔTEL DE VILLE - BOÎTE POSTALE 30102 - 13743 VITROLLES CEDEX - TEL : 04 42 77 90 00 - FAX : 04 42 77 90 50 - WWW.VITROLLES13.FR